COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Cellectis publie ses résultats financiers du troisième trimestre 2026 et une mise à jour de ses activités

- *.HEAL-101 a atteint jusqu'à 70 % d'édition in vivo d'APOC3, avec une activité limitée au foie, et a confirmé une réduction de 76 % des triglycérides dans des modèles murins (ESGCT 2026) ; lancement de l'essai de phase 1 IIT en Chine dans les temps, avec des données cliniques préliminaires attendues au second semestre 2027*

- *.HEAL-201 a réduit de plus de 90 % les taux plasmatiques de PCSK9 dans un modèle murin à foie humanisé ; données cliniques préliminaires attendues au premier semestre 2028*

- *Trésorerie, équivalents de trésorerie et dépôts à terme de 149 millions de dollars au 30 septembre 2026[1]. Réalignement du modèle opérationnel visant à étendre l'horizon de trésorerie jusqu'au second semestre 2028*

- *Conférence téléphonique le 13 novembre à 8h00, heure de New York / 14h00, heure de Paris*

New York - le 12 novembre 2026 – Cellectis (la « Société ») (Euronext Growth: ALCLS – NASDAQ: CLLS), société d'ingénierie du génome qui développe des médicaments génétiques destinés à des maladies aujourd'hui traitées à vie, présente aujourd'hui ses résultats pour le troisième trimestre 2026 se terminant le 30 septembre 2026 et une mise à jour de ses activités.

« Depuis septembre, nos équipes sont pleinement mobilisées dans ce nouveau chapitre consacré à l'édition génique *in vivo*, et les données précliniques élargies présentées à l'ESGCT pour .HEAL-101 renforcent notre conviction », a déclaré le docteur André Choulika, cofondateur et directeur général de Cellectis. « Après une seule administration, .HEAL-101 a édité le gène humain APOC3 avec des taux atteignant 70 % dans un modèle murin à foie humanisé, avec une édition limitée au foie, et a réduit de façon constante les triglycérides de 76 % dans un modèle de la maladie. Ces résultats confortent la poursuite du développement de .HEAL-101, et l'initiation de l'essai à l'initiative de l'investigateur en Chine est dans les temps, avec l'objectif de présenter les premières données cliniques de .HEAL-101 au second semestre 2027. »

[1] Au 30 septembre 2026, la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les dépôts à terme incluent les comptes de trésorerie bloquée de 2,3 millions de dollars classés en actifs financiers courants et non courants, ainsi que les dépôts à terme de 118,3 millions de dollars classés en actifs financiers courants.

Portefeuille de programmes d'édition génique *in vivo*

.HEAL-101 - Édition de bases *in vivo* d'APOC3 dans l'hypertriglycéridémie sévère (sHTG)

Les données précliniques élargies, présentées sous forme de poster lors du congrès 2026 de l'European Society of Gene and Cell Therapy (ESGCT), confirment le potentiel de .HEAL-101 à éditer APOC3 de manière efficace et spécifique après une administration unique :

- ***In vitro*** : édition moyenne d'APOC3 d'environ 90 % dans une lignée cellulaire hépatique humaine, sans cassure double brin de l'ADN au site cible.

- ***In vivo*** : dans un modèle murin normolipidémique à foie humanisé, une dose intraveineuse unique de .HEAL-101 (ARNm formulé en LNP) a édité le gène humain APOC3 avec un taux moyen d'environ 65 %, et jusqu'à 70 %.

- **Modèle de la maladie** : dans un modèle murin transgénique hypertriglycéridémique exprimant APOC3 humain, .HEAL-101 a réduit APOC3 de 67 % ± 12 % et les triglycérides de 75 % ± 11 % (moyenne ± écart-type).

- **Activité limitée au foie** : l'édition a été détectée dans le foie, sans activité significative dans les autres tissus analysés.

L'initiation de l'essai de phase 1 à l'initiative de l'investigateur (IIT) en Chine est dans les temps, avec des premières données cliniques préliminaires attendues au second semestre 2027.

.HEAL-201 - Édition épigénétique *in vivo* de PCSK9 dans l'hypercholestérolémie sévère (sHC)

Les données précliniques confirment le potentiel de .HEAL-201 à inhiber durablement l'expression de PCSK9 sans modifier la séquence de l'ADN :

- ***In vitro*** : dans une lignée cellulaire hépatique humaine, l'ARNm du modulateur épigénétique TALE (TALEM) ciblant PCSK9 a permis une édition épigénétique élevée au site cible (moyenne > 90 %). Il en a résulté une réduction profonde et stable des transcrits de PCSK9 et de sa sécrétion, sans modification hors cible de l'expression des gènes ou des protéines.

- ***In vivo*** : l'injection intraveineuse de l'ARNm de TALEM ciblant PCSK9, formulé en LNP, a réduit les taux plasmatiques moyens de PCSK9 de plus de 90 % dans un modèle murin à foie humanisé.

Cellectis prévoit de lancer un essai de phase 1 à l'initiative de l'investigateur (IIT) en Chine, avec des premières données cliniques préliminaires attendues au premier semestre 2028.

Point sur la transformation stratégique

Cellectis poursuit la mise en œuvre de la transformation stratégique annoncée le 14 septembre 2026 pour devenir une société d'édition génique *in vivo*. Dans ce cadre, l'arrêt des programmes cliniques lasmé-cel et éti-cel se déroule comme prévu : le recrutement des patients a été

interrompu, les activités de clôture des centres sont en cours, et les patients traités continueront d'être suivis conformément aux modalités de suivi prévues par les protocoles.

Le réalignement du modèle opérationnel se poursuit. Dans le cadre de cette initiative, la Société prévoit actuellement une réduction de ses effectifs pouvant aller jusqu'à 70% par rapport à son niveau antérieur à la transition, au cours des années 2026 et 2027, sous réserve de l'achèvement du processus de consultation des instances représentatives du personnel applicable en France et du respect des dispositions applicables du droit du travail français et américain.

Partenariats

AstraZeneca - accord de recherche et de collaboration

Les activités continuent conformément à l'accord de recherche et de collaboration avec AstraZeneca. Ce partenariat tire parti de l'expertise de Cellectis en édition de génome et de ses capacités de production pour développer jusqu'à 10 nouveaux produits de thérapie cellulaire et génique dans des domaines à forts besoins médicaux, tels que l'oncologie, l'immunologie et les maladies génétiques rares.

Servier (via son sous-licencié Allogene) - CAR-T anti-CD19

En novembre 2026, Allogene a annoncé que cema-cel est actuellement évalué dans le cadre d'ALPHA3, le premier essai clinique pivot randomisé dans le lymphome à grandes cellules B (LBCL) visant à déterminer si un traitement guidé par la maladie résiduelle minimale (MRD) après un traitement de première ligne peut retarder ou prévenir une rechute clinique. Allogene a également indiqué continuer de prévoir sa prochaine mise à jour clinique à la mi-2027, la fin du recrutement de l'essai étant attendue d'ici la fin de l'année 2027.

Cema-cel est un produit candidat faisant l'objet d'une licence accordée à Servier dans le cadre du contrat de licence, de développement et de commercialisation conclu entre les Laboratoires Servier et l'Institut de Recherches Internationales Servier (« Servier »), d'une part, et Cellectis, d'autre part (le « Contrat Servier »), et sous-licencié par Servier à Allogene dans certains territoires.

Iovance

En novembre 2026, Iovance a annoncé qu'un essai de Phase 1/2 évaluant IOV-4001, une thérapie à base de lymphocytes infiltrant la tumeur (TIL) avec inactivation de PD-1, recrute actuellement des patients atteints d'un mélanome métastatique précédemment traité ou d'un cancer bronchique non à petites cellules (CBNPC) métastatique non épidermoïde. IOV-4001 est conçu pour résister aux signaux inhibiteurs et renforcer la capacité des thérapies TIL à combattre et détruire les cellules cancéreuses au sein du microenvironnement tumoral (TME).

Résultats financiers

Trésorerie : Au 30 septembre 2026, Cellectis disposait de 149 millions de dollars de trésorerie consolidée, d'équivalents de trésorerie, de comptes de trésorerie bloquée et de dépôts à terme classés comme actifs financiers courants et non-courants. Lorsque le plan de réorganisation de la Société aura été intégralement mis en œuvre conformément aux prévisions, la Société estime que sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie existants, ainsi que ses dépôts bancaires à terme, seront suffisants pour financer ses activités jusqu'au second semestre 2028.

A titre de comparaison, au 31 décembre 2025, la trésorerie consolidée, les équivalents de trésorerie, les comptes de trésorerie bloquée et les dépôts à terme classés comme actifs financiers courants s'élevaient à 211 millions de dollars. La variation de 62 millions de dollars s'explique principalement par les paiements aux fournisseurs pour un montant de 37,9 millions de dollars, les paiements liés à la masse salariale (salaires, primes et charges sociales) pour un total de 37,5 millions de dollars, le paiement des dettes de loyers pour 7,3 millions de dollars, le remboursement de 4,0 millions de dollars du Prêt Garanti par l'État (PGE) et l'acquisition d'immobilisations pour 1,9 million de dollars. Ces paiements ont été partiellement compensés par 21,4 millions de dollars d'encaissements provenant de nos clients et par 5,4 millions de dollars d'intérêts reçus provenant de nos placements financiers et d'équivalents de trésorerie.

Nous prévoyons actuellement de concentrer nos dépenses de trésorerie chez Cellectis dans le soutien au développement de notre portefeuille de produits candidats, y compris .HEAL-101, .HEAL-201 et de potentiels nouveaux candidats-médicaments, ainsi que les coûts de restructuration.

Chiffre d'affaires et autres produits d'exploitation : Le chiffre d'affaires et les autres revenus consolidés se sont élevés à 19,9 millions de dollars pour la période de neuf mois close le 30 juin 2026, contre 67,4 millions de dollars pour la même période en 2025. La baisse de 47,5 millions de dollars résulte principalement d'une diminution de 47,8 millions de dollars du chiffre d'affaires, reflétant essentiellement le niveau des activités réalisées au cours de la période 2026 dans le cadre des Plans de Recherche relatifs à l'accord de recherche et de collaboration (JRCA) conclu avec AstraZeneca. Cette baisse a été partiellement compensée par une hausse de 0,3 million de dollars des autres revenus, principalement attribuable à une hausse du montant du crédit d'impôt recherche résultant d'une augmentation des dépenses de R&D éligibles.

Frais de recherche et développement : Les frais de recherche et développement consolidés se sont élevés à 108,8 millions de dollars pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2026 contre 69,1 millions de dollars pour la période close le 30 septembre 2025. La hausse de 39,7 millions de dollars s'explique principalement par l'impact de 34,9 millions de dollars lié à la transformation stratégique annoncée en septembre 2026, comprenant une charge de 26,6 millions de dollars relative à la dépréciation d'actifs, 6,2 millions de dollars d'indemnités de cessation d'emploi et 2,1 millions de dollars de coûts liés à l'arrêt des programmes lasme-cel et eti-cel. Hors impact de ces éléments, les frais de recherche et développement ont augmenté de 4,8 millions de dollars au cours de la période de neuf mois close le 30 septembre 2026 par rapport à la même période en 2025. Cette augmentation résulte principalement (i) d'une hausse de 1,4 million de dollars des charges de rémunération fondée sur des actions, sans incidence sur la trésorerie, au titre des attributions effectuées en 2026, dont la juste valeur à la date d'attribution a augmenté en raison de la hausse du cours de l'action sous-jacente, et (ii) d'une hausse de 2,1 millions de dollars des achats et charges externes, principalement liée à l'augmentation des coûts de développement clinique relatifs aux études lasme-cel et eti-cel engagés avant l'annonce de la transformation stratégique en septembre 2026, ainsi qu'aux programmes .HEAL-101 et .HEAL-201.

Frais administratifs et commerciaux : Les frais administratifs et commerciaux consolidés se sont élevés à 17,5 millions de dollars pour la période de 9 mois close le 30 septembre 2026, contre 15,0 millions de dollars pour la même période en 2025. L'augmentation de 2,5 millions de dollars s'explique essentiellement par un impact de 1,1 million de dollars lié à la transformation stratégique annoncée en septembre 2026, comprenant 0,9 million de dollars d'indemnités de cessation d'emploi liées au plan de restructuration du Groupe aux États-Unis et en France, ainsi qu'une perte de valeur de 0,3 million de dollars sur les actifs liés aux installations du Groupe. Hors impact de ces éléments, les frais commerciaux, généraux et administratifs ont augmenté de 1,4 million de dollars, principalement en raison de (i) la hausse

des charges de rémunération fondée sur des actions résultant des attributions effectuées en 2026, dont la juste valeur à la date d'attribution a augmenté en raison de la hausse du cours de l'action sous-jacente et (ii) de la légère augmentation des autres achats et charges externes.

Résultat financier (perte) : Le gain financier net consolidé était de 5,2 millions de dollars pour la période de 9 mois close le 30 septembre 2026, à comparer à une perte financière nette de 25,6 millions de dollars pour la période close le 30 septembre 2025. La variation de 30,8 millions de dollars traduit une augmentation de 10,8 millions de dollars des produits financiers et une diminution de 20,0 millions de dollars des charges financières.

L'augmentation des produits financiers de 10,8 millions de dollars s'explique principalement par (i) une hausse de 14,3 millions de dollars des gains sans effet de trésorerie comptabilisés au titre des évaluations à la juste valeur, reflétant principalement un gain de 15,1 millions de dollars lié à la réévaluation à la juste valeur des bons de souscription des Tranches A, B et C émis au profit de la Banque européenne d'investissement (BEI) au cours des neuf mois clos le 30 septembre 2026, contre une perte de juste valeur 5,8 millions de dollars au cours de la même période en 2025, partiellement compensée par (ii) une diminution de 2,7 millions de dollars des produits d'intérêts générés par la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les actifs financiers, et (iii) une diminution des gains de change de 1,0 million de dollars.

La diminution de 20,0 millions de dollars des charges financières s'explique principalement par (i) une baisse de 23,7 millions de dollars des pertes de change, résultant essentiellement de l'appréciation du dollar américain par rapport à l'euro, et (ii) une diminution de 5,9 millions de dollars des pertes liées aux variations de juste valeur, les bons de souscription des Tranches A, B et C émis au profit de la BEI ayant généré un gain de juste valeur sur la période, partiellement compensées par (iii) l'enregistrement de 9,4 millions de dollars de pertes de crédit attendues (« ECL ») au titre du contrat de garantie financière avec le propriétaire de locaux loués par Cibus.

Perte nette attribuable aux actionnaires de Cellectis : La perte nette consolidée attribuable aux actionnaires de Cellectis s'est élevée à 101,1 millions de dollars (soit une perte nette de 1,00 dollar par action) pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2026, contre une perte nette de 41,3 millions de dollars (soit une perte nette de 0,41 dollar par action) pour la période close le 30 septembre 2025. L'augmentation de 59,8 millions de dollars de la perte nette est principalement due à (i) une augmentation de 90,5 millions de dollars de la perte opérationnelle, partiellement compensée par (ii) l'amélioration de 30,8 millions de dollars du résultat financier net, passé d'une perte financière nette de 25,6 millions de dollars au 30 septembre 2025 à un gain financier net de 5,2 millions de dollars au 30 septembre 2026.

Perte nette ajustée attribuable aux actionnaires de Cellectis : La perte nette consolidée ajustée attribuable aux actionnaires de Cellectis était de 95,2 millions de dollars (soit une perte nette de 0,95 dollar par action) pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2026, contre une perte nette de 37,4 millions de dollars (soit une perte nette de 0,37 dollar par action) pour la période close le 30 septembre 2025.

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés ont été établis conformément aux normes internationales d'information financière (International Financial Reporting Standards, « IFRS »), telles que publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »).

Veuillez-vous reporter à la section « Note concernant l'utilisation de mesures financières non-IFRS » pour le rapprochement entre le résultat net attribuable aux actionnaires de Cellectis établi conformément aux normes IFRS et le résultat net ajusté attribuable aux actionnaires de Cellectis.

CELLECTIS S.A.
BILAN CONSOLIDÉ INTERMÉDIAIRE RÉSUMÉ NON-AUDITÉ (en milliers de dollars)

	A la date du	
	31-déc-25	30-sep-26
ACTIF		
Actifs non courants		
Immobilisations incorporelles	535	806
Immobilisations corporelles	38 788	7 137
Droits d'utilisation	23 658	12 959
Actifs financiers non courants	5 088	4 631
Autres actifs non courants	20 025	24 309
Impôts différés actifs	382	382
Total actifs non courants	**88 476**	**50 223**
Actifs courants		
Clients et comptes rattachés	14 398	4 125
Subventions à recevoir	7 800	7 499
Autres actifs courants	5 383	4 872
Trésorerie, équivalents de trésorerie et actifs financiers courants	208 663	146 705
Total actifs courants	**236 244**	**163 202**
TOTAL DE L'ACTIF	**324 720**	**213 425**
PASSIF		
Capitaux propres		
Capital social	5 903	5 926
Primes d'émission	437 445	373 661
Ecarts de conversion	(33 316)	(31 904)
Réserves (déficit)	(266 538)	(264 257)
Résultat net	(67 593)	(101 058)
Total capitaux propres	**75 901**	**17 632**
Passifs non courants		
Emprunts et dettes financières non courants	74 013	68 972
Dettes de loyer non courantes	27 725	19 518
Provisions non courantes	1 329	1 258
Total passifs non courants	**103 067**	**89 747**
Passifs courants		
Emprunts et dettes financières courants	10 460	7 561
Dettes de loyer courantes	7 701	6 363
Fournisseurs et comptes rattachés	17 277	16 903
Produits différés et passifs sur contrat	96 803	90 371
Provisions courantes	1 169	8 855
Autres passifs courants	12 342	11 256
Total passifs courants	**145 752**	**141 310**
TOTAL DU PASSIF ET CAPITAUX PROPRES	**324 720**	**213 425**

CELLECTIS S.A
COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ INTERMÉDIAIRE RÉSUMÉ NON-AUDITÉ
Pour les neuf mois clos le 30 septembre 2026
(en milliers de dollars, à l'exception des actions et données par action)

	Pour les neuf mois clos le 30 septembre,	
	2025	2026
Chiffre d'affaires et autres revenus		
Chiffre d'affaires	62 552	14 771
Autres revenus	4 834	5 120
Total chiffre d'affaires et autres revenus	**67 386**	**19 891**
Charges opérationnelles		
Frais de recherche et développement	(69 081)	(108 797)
Frais administratifs et commerciaux	(14 988)	(17 526)
Autres produits opérationnels	958	229
Total charges opérationnelles et autres produits opérationnels	**(83 111)**	**(126 093)**
Résultat opérationnel	**(15 725)**	**(106 202)**
Résultat financier	**(25 550)**	**5 246**
Impôt sur les bénéfices	**-**	**(102)**
Résultat net	**(41 275)**	**(101 058)**
Résultat de base et dilué par action attribuable aux actionnaires de Cellectis (en dollars par action)	**(0,41)**	**(1,00)**
Nombre moyen pondéré d'actions utilisé dans le calcul du résultat par action (de base et dilué)	100 262 948	100 629 644

CELLECTIS S.A
COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ INTERMÉDIAIRE RÉSUMÉ NON-AUDITÉ
Pour le trimestre clos le 30 septembre 2026
(en milliers de dollars, à l'exception des actions et données par action)

	Pour les trimestre clos le 30 septembre,	
	2025	2026
Chiffre d'affaires et autres revenus		
Chiffre d'affaires	35 172	3 764
Autres revenus	1 992	1 674
Total chiffre d'affaires et autres revenus	**37 164**	**5 439**
Charges opérationnelles		
Frais de recherche et développement	(24 069)	(56 632)
Frais administratifs et commerciaux	(5 208)	(6 197)
Autres produits (charges) opérationnels	154	(124)
Total charges opérationnelles et autres produits opérationnels	**(29 123)**	**(62 953)**
Résultat opérationnel	**8 041**	**(57 514)**
Résultat financier	**(7 452)**	**(3 929)**
Impôt sur les bénéfices	**-**	**(30)**
Résultat net	**589**	**(61 474)**
Résultat de base et dilué par action attribuable aux actionnaires de Cellectis (en dollars par action)	**0,01**	**(0,61)**
Nombre moyen pondéré d'actions utilisé dans le calcul du résultat par action (de base)	100 325 229	100 712 173
Nombre moyen pondéré d'actions utilisé dans le calcul du résultat par action (dilué)	101 708 538	100 712 173

Note relative à l'utilisation de mesures financières non IFRS

Dans ce communiqué de presse, Cellectis S.A. présente un résultat net (bénéfice ou perte) ajusté attribuable aux actionnaires de Cellectis qui n'est pas un agrégat défini par les normes comptables IFRS®. Nous avons inclus dans ce communiqué de presse une réconciliation de cet agrégat avec le résultat attribuable aux actionnaires de Cellectis, élément le plus comparable calculé en accord avec les normes comptables IFRS.
Ce résultat ajusté attribuable aux actionnaires de Cellectis exclut les charges liées aux rémunérations fondées sur des actions sans impact sur la trésorerie. Nous estimons que cet agrégat financier, quand il est comparé avec les états financiers établis conformément aux normes comptables IFRS, peut améliorer la compréhension globale de la performance financière de Cellectis. De plus, notre direction suit les opérations de la société, et organise ses activités, en utilisant entre autres, cet agrégat financier. En particulier, nous pensons que l'élimination des charges liées aux rémunérations fondées sur des actions sans impact sur la trésorerie du résultat attribuable aux actionnaires de Cellectis peut donner une information utile sur la comparaison d'une période à une autre des activités de Cellectis. Notre utilisation de ce résultat net ajusté attribuable aux actionnaires de Cellectis est limitée à une utilisation analytique et ne devrait pas être considérée seule ou être substituée à l'analyse de nos résultats financiers présentés conformément aux normes comptables IFRS. Certaines de ces limitations sont : (a) d'autres sociétés, incluant des sociétés dans nos industries qui bénéficient des mêmes types de rémunérations fondées sur des actions, pourraient adresser l'impact des charges liées aux rémunérations fondées sur des actions sans impact sur la trésorerie d'une façon différente, et (b) d'autres sociétés pourraient communiquer un résultat net ajusté attribuable aux actionnaires ou d'autres agrégats similaires mais calculés de façon différente, ce qui réduirait leur utilité pour des besoins comparatifs. Au regard de l'ensemble de ces limitations, vous devriez considérer le résultat net ajusté attribuable aux actionnaires de Cellectis au même titre que nos résultats financiers établis selon les normes comptables IFRS, y compris le résultat attribuable aux actionnaires de Cellectis.

CELLECTIS S.A
RECONCILIATION DU RÉSULTAT NET IFRS (NON-AUDITÉ) ET DU RÉSULTAT NET AJUSTÉ
Pour les neuf mois clos le 30 septembre 2026
(en milliers de dollars, à l'exception des actions et données par action)

	Pour les neuf mois clos le 30 septembre,	
	2025	2026
Résultat net (en milliers de dollars)	**(41 275)**	**(101 058)**
Ajustement:		
Charge liée aux rémunérations fondées sur les actions sans impact sur la trésorerie	3 860	5 815
Résultat net ajusté attribuable aux actionnaires de Cellectis (en milliers de dollars)	**(37 415)**	**(95 243)**
Résultat de base et dilué ajusté par action attribuable aux actionnaires de Cellectis (en dollars par action)	**(0,37)**	**(0,95)**
Nombre moyen pondéré d'actions utilisé dans le calcul du résultat ajusté par action (de base et dilué)	100 262 948	100 629 644

CELLECTIS S.A
RECONCILIATION DU RÉSULTAT NET IFRS (NON-AUDITÉ) ET DU RÉSULTAT NET AJUSTÉ
Pour le trimestre clos le 30 septembre 2026
(en milliers de dollars, à l'exception des actions et données par action)

	Pour le trimestre clos le 30 septembre,	
	2025	2026
Résultat net (en milliers de dollars)	**589**	**(61 474)**
Ajustement:		
Charge liée aux rémunérations fondées sur les actions sans impact sur la trésorerie	1 602	1 863
Résultat net ajusté attribuable aux actionnaires de Cellectis (en milliers de dollars)	**2 191**	**(59 611)**
Résultat de base et dilué ajusté par action attribuable aux actionnaires de Cellectis ($/action)	**0,02**	**(0,59)**
Nombre moyen pondéré d'actions utilisé dans le calcul du résultat ajusté par action (de base)	100 325 229	100 712 173
Nombre moyen pondéré d'actions utilisé dans le calcul du résultat ajusté par action (dilué)	101 708 538	100 712 173

À propos de Cellectis
Cellectis est une société d'ingénierie du génome qui développe des médicaments génétiques destinés à des maladies aujourd'hui traitées à vie. Forte de plusieurs décennies d'expertise dans les protéines programmables de liaison à l'ADN, la Société a construit une plateforme d'ingénierie du génome différenciée, couvrant l'édition du génome, l'édition de bases, l'édition épigénétique et la régulation transcriptionnelle. En apportant à chaque maladie l'intervention génomique qu'elle appelle, Cellectis développe une nouvelle génération de médicaments génétiques conçus pour dépasser la simple prise en charge de la maladie et viser un bénéfice thérapeutique durable.

Le siège social de Cellectis est situé à Paris, en France, la Société est également implantée à New York et à Raleigh aux États-Unis. Cellectis est cotée sur le Nasdaq Global Market (ticker : CLLS) et sur Euronext Growth (ticker : ALCLS). Pour en savoir plus, rendez-vous sur www.cellectis.com et suivez Cellectis sur LinkedIn et X.

Avertissement

Le présent communiqué de presse contient des déclarations prospectives au sens de la réglementation applicable en matière de valeurs mobilières, notamment du Private Securities Litigation Reform Act of 1995. Les déclarations prospectives peuvent être identifiées par l'emploi de termes tels que « attendus », « objectif », « potentiel », « prévoit », ou d'expressions similaires, ainsi que de leur forme négative. Ces déclarations prospectives reposent sur les attentes et hypothèses actuelles de notre direction ainsi que sur les informations dont celle-ci dispose actuellement, y compris les informations fournies par nos partenaires licenciés ou rendues publiques par ces derniers. Les déclarations prospectives contenues dans le présent communiqué de presse comprennent notamment des déclarations concernant l'initiation anticipée des essais cliniques, y compris un essai clinique initié par un investigateur (« IIT ») en Chine, le calendrier prévu de publication des données cliniques préliminaires relatives au programme principal de la Société, le potentiel du produit candidat préclinique de la Société au regard des résultats précliniques, le potentiel de succès des programmes d'édition génomique *in vivo* de la Société, l'impact attendu, y compris les économies potentielles de la décision de la Société de cesser le développement de lasmé-cel et d'éti-cel et d'engager un plan de restructuration, la mise en œuvre envisagée de réductions d'effectifs et d'autres initiatives de réduction des coûts, ainsi que le calendrier prévu à cet égard, et l'horizon de trésorerie visé par la Société. Les résultats, performances ou événements réels peuvent différer sensiblement de ceux anticipés dans toute déclaration prospective. De nombreux facteurs importants peuvent avoir une incidence défavorable sur ces déclarations prospectives et conduire les résultats réels à différer de ceux envisagés dans toute déclaration prospective, notamment, sans limitation, les incertitudes inhérentes au démarrage et à l'achèvement des études précliniques et cliniques ; la disponibilité et le calendrier d'obtention des résultats des études, une fois celles-ci initiées ; l'acceptation, par les autorités réglementaires à travers le monde, des données générées dans le cadre de l'IIT en Chine ; le risque que les données obtenues dans des modèles animaux précliniques ne se traduisent pas par des résultats similaires dans le cadre d'un développement préclinique ultérieur ou en situation clinique ; le risque que des données précliniques prometteuses ne conduisent pas à des résultats précliniques ultérieurs ou cliniques positifs ; le déroulement de l'IIT en Chine ; l'évolution du paysage concurrentiel des produits d'édition génomique *in vivo* ; et les attentes relatives à l'obtention des autorisations réglementaires nécessaires à la conduite d'essais cliniques. S'agissant de notre horizon de trésorerie, nos plans opérationnels, y compris nos plans de développement de produits, peuvent évoluer en raison de divers facteurs, y compris de facteurs dont nous n'avons actuellement pas connaissance. Les

résultats, performances ou événements réels peuvent différer sensiblement de ceux anticipés dans toute déclaration prospective.
Par ailleurs, de nombreux autres facteurs importants, notamment ceux décrits dans notre rapport annuel sur formulaire 20-F tel que modifié, ainsi que dans notre rapport financier annuel (y compris le rapport de gestion) relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2025, et dans les documents ultérieurement déposés par Cellectis auprès de la Securities and Exchange Commission (« SEC »), disponibles sur le site internet de la SEC (www.sec.gov), ainsi que d'autres risques et incertitudes connus ou inconnus, pourraient affecter défavorablement ces déclarations prospectives et entraîner des résultats, performances ou réalisations réels sensiblement différents de ceux exprimés ou sous-entendus dans ces déclarations prospectives. Sauf obligation légale contraire, nous n'assumons aucune obligation de mettre à jour publiquement ces déclarations prospectives, ni de mettre à jour les raisons pour lesquelles les résultats réels pourraient différer sensiblement de ceux anticipés dans les déclarations prospectives, même si de nouvelles informations venaient à être disponibles ultérieurement.

Pour de plus amples informations sur Cellectis, veuillez contacter :

Contacts média :

Pascalyne Wilson, Director, Communications, +33 (0)7 76 99 14 33, media@cellectis.com
Patricia Sosa Navarro, Chief of Staff to the CEO, +33 (0)7 76 77 46 93

Contact pour les relations avec les investisseurs :

Arthur Stril, Chief Financial Officer & Chief Business Officer, investors@cellectis.com